



COMMISSION EXECUTIVE des 18 et 19 mars 2010

Relevé de décisions

La Commission Exécutive **est outrée** de l'insulte faite à l'ensemble des ITPE lors de la CAP du 16 mars 2010 et dénonce le comportement condamnable de l'administration face à des représentants élus constructifs ; Elle **fustige** cette attaque sans précédent des règles du dialogue social ;

La Commission Exécutive **réitère** les motions portées par le congrès des 10 et 11 décembre 2009 qui restent d'actualité ;

La Commission Exécutive **valide** les motions spécifiques proposées par le réseau « Bases Aériennes » et par le LCPC et les porte au niveau national ;

La Commission Exécutive **dénonce** l'absence de revalorisation de l'ISS en 2010 et **rappelle** l'ensemble des revendications portées en commun par le SNPETULTEM / SNPTATECT / SNITPECT ;

La Commission Exécutive **prend acte** du courrier du Directeur de Cabinet du 15 mars et de celui de la Directrice des Ressources Humaines du 16 mars ;

La Commission Exécutive **réitère** ses exigences portées le 25 février devant la CAP des ITPE et donne mandat au bureau national pour suivre ces sujets avec l'administration

La Commission Exécutive **complète** ses exigences par les rappels suivants :

- la circulaire promotion 2010 doit réaffirmer la généralisation du principalat,
- la circulaire promotion 2010 doit réaffirmer le mode de gestion traditionnel des promotions des ITPE et refuser qu'il soit remis en cause par la charte DDI,
- le taux promus sur promouvables doit être augmenté substantiellement,
- les ITPE refusent toute tentative de régionalisation de leur gestion (remontée des candidats pour la LA par les DREAL juges et parties).

La Commission Exécutive **réitère** ses attentes sur :

- un positionnement des ITPE à tous les niveaux de fonction et dans tous les services - des DDI aux Administrations Centrales,
- la conservation et l'amélioration de leur gestion dans le respect des attentes personnelles des intéressés et pour le développement de la compétence individuelle et collective,

- la concrétisation d'un statut ad hoc pour le corps particulièrement fondé à créer l'ossature technique du MEEDDM
- une revalorisation équitable de leur rémunération, juste reconnaissance de leur totale implication ;

La Commission Exécutive se **félicite** des actions menées en régions et **donne mandat** au Bureau National pour poursuivre et si besoin amplifier sur l'ensemble des régions les actions en cours ;

La Commission Exécutive **mandate** le Bureau National pour organiser une assemblée générale des sections dès le mois de mai 2010 ;

La Commission Exécutive décide de publier une lettre ouverte au ministre intitulée « Le MEEDDM : le Titanic des temps modernes ! » lettre qui sera envoyée pour information aux organismes de presse et aux élus de la nation.